



Document support des

ASSEMBLÉES COMMUNALES INSOUMISES

Semaine du 23 au 29 septembre 2019

Avant le début de l'AG

- Les responsables des GA certifiés de la commune ont créé sur la plateforme l'événement indiquant la date, l'horaire et le lieu de l'Assemblée communale insoumise.
- Des exemplaires du texte « Municipales 2020 : le peuple aux commandes ! » et du kit auto-organisation municipales ont été imprimés.
- Vous disposez d'un ordinateur muni d'enceintes et d'une connexion internet.
- À l'entrée de la salle, une animatrice et un animateur, d'au moins deux groupes d'actions certifiés de la commune lorsque plusieurs groupes d'action certifiés existent dans la commune, tiennent une table où chaque participant·e inscrit son nom, prénom, code postal, e-mail utilisé pour se connecter à la plateforme et appose sa signature. Chaque candidat·e à la fonction de chef·fe de file s'y déclare par la mention manuscrite « candidat·e » apposée à côté de son nom avant le début de l'étape n° 2 de l'ordre du jour. La feuille d'émargement est prise en photo ou scannée et jointe au formulaire de remontée d'Assemblée destiné au Comité électoral.
- Une permanence téléphonique est mise en place au siège de la France insoumise afin de permettre de vérifier la qualité des participant·e·s. Elle est joignable au **01 42 81 02 92** :
 - du lundi 23/09 au vendredi 27/09 de 18h30 à 22h30
 - samedi 28/09 de 9h à 11h30 et de 14h à 17h



ÉTAPE N° 1

Introduction

15 minutes

- Désignation au consensus de l'équipe d'animation (une proposition de composition d'équipe d'animation peut être faite par les responsables des GA certifiés de la commune initiateurs de l'Assemblée). Elle est composée de « quatre participant·es, à parité, issu·es d'au moins deux groupes d'actions certifiés de la commune lorsque plusieurs groupes d'actions certifiés existent dans la commune ». Elle est chargée d'organiser la discussion et de remplir le formulaire destiné au Comité électoral disponible [ICI](#).
- Un tour de présentation des participant·es peut être effectué
- Diffusion de la vidéo introductive disponible [ICI](#).

ÉTAPE N° 2

Discussion politique

40 minutes

Pour ouvrir la discussion, lecture est faite de l'extrait suivant du texte « Municipales 2020 : le peuple aux commandes ! » :

« Lors de ces élections municipales, il y aura d'un côté celles et ceux qui comme d'habitude diront « votez pour nous parce que notre programme est le meilleur » et la France insoumise qui co-construira et appuiera des listes pour lesquelles il s'agira de dire « venez siéger au conseil municipal pour appliquer votre programme ! ». La tâche prioritaire des insoumises et insoumis est de susciter ces dynamiques dans les communes. (...) Proposons aux animateurs et animatrices des luttes locales, sociales et environnementales, aux militant·es associatif·ves, syndicalistes et politiques et à celles et ceux qui le souhaiteront d'appuyer avec nous ce processus de fédération populaire et d'y prendre part. Notre rôle doit plus que jamais consister à susciter partout le pouvoir d'agir citoyen. C'est avec les habitant·es que nous co-élaborerons la conquête des communes et des agglomérations. Nous souhaitons contribuer à l'émergence d'Assemblées communales, cadre d'auto-organisation citoyenne à la fois de résistance locale, de co-élaboration du programme et des listes et ayant vocation à perdurer comme lieux de contre-pouvoir citoyen locaux. »

En petits groupes, discussion (20 minutes) visant à répondre aux trois questions suivantes :

- De quelle façon pouvez-vous mettre en œuvre dans votre commune la stratégie de la France insoumise présentée dans le texte « Municipales 2020 : le peuple aux commandes ! » ?
- Si vous avez entrepris des démarches auprès d'actrices et d'acteurs de la vie associative, syndicale et/ou politique locale, dans quelle direction ces discussions vont-elles ?
- Avez-vous des besoins de formation spécifiques en vue des municipales ?

Restitutions (en trois minutes) en plénière par un·e membre de chaque groupe. L'équipe d'animation propose une synthèse.

- Si un consensus large apparaît, complétez le formulaire et passez à l'étape 3
- Si à l'issue des restitutions, un consensus large n'apparaît pas, un tour de parole visant à le rechercher, est organisé en plénière.
- Si l'Assemblée ne parvient pas à un large consensus sur la stratégie à adopter, elle fixe la date d'une nouvelle réunion, dans les deux semaines à venir, et ne désigne pas de binôme de cheffe de file. Indiquez les options discutées en fin de formulaire dans la case « Vous avez une autre question ou une remarque ? ». Le Comité électoral sera alors saisi et accompagnera l'organisation de la prochaine Assemblée communale. Aucune communication externe concernant les municipales au nom de la France insoumise n'est possible dans cet intervalle.



ÉTAPE N° 3

Désignation des chef·fes de file

20 minutes

Pour rappel, « le choix d'un binôme de chef·fe de file n'est effectué qu'une fois la mise en œuvre de la stratégie adoptée ». Nous soulignons que « si le binôme de chef·fe de file peut, pour tout ou partie, devenir, après décision des structures citoyennes au sein desquelles nous aspirons à mener nos campagnes, un binôme de tête de liste, il ne l'est pas à l'issue de cette assemblée communale ». Les chef·fes de file ne seront donc pas forcément têtes de liste, ni même forcément candidats. Ils peuvent bien entendu le devenir mais leur rôle est d'abord d'animer, pendant la campagne, le collectif insoumis et de porter son projet politique.

Prise de parole (5 minutes maximum) alternée des candidates et des candidats. Un texte écrit par un·e candidat·e absent·e, transmis avant l'assemblée via le mail de contact disponible sur la page de l'événement sur la plateforme, peut être lu par une personne de l'équipe d'animation.

- Si un large consensus apparaît, complétez le formulaire et passez à l'étape n° 4.
- Si le consensus doit être recherché, organisez un tour de prise de parole en plénière.
- Si l'Assemblée ne parvient pas à désigner à un large consensus un binôme paritaire de chef·fe de file, indiquez le dans le formulaire et précisez les éléments de contexte qui vous semblent nécessaires dans la case « Vous avez une autre question ou une remarque ? ». Le Comité électoral sera alors saisi. Il pourra trancher la décision ou convoquer une autre Assemblée communale.

ÉTAPE N° 4

Calendrier des actions

15 minutes

Afin d'entrer le plus rapidement possible en campagne, établissez un plan d'action pour les semaines à venir. Celui-ci doit privilégier les propositions suivantes :

- une campagne d'auto-organisation avec les habitant·e·s. Retrouvez le kit [ICI](#).
- une action de contre-pouvoir citoyen en faveur d'un référendum sur la privatisation d'ADP. Retrouvez la fiche [ICI](#).

Pour toutes questions :

municipales2020@lafranceinsoumise.fr